

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à vingt heures trente le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Pascal SUARD.

Présents : Mrs. SUARD, LAGNEAU, HAIMET, BRIERE, SUCAUD.
Mmes RETAILLÉ C., RETAILLÉ F., PINGAULT.

Absente excusée : Mme CHEMIN.

Absent non excusé : Mr. BLANVILLAIN.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RETAILLÉ.

ADHESION DE DEUX COMMUNES AU SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PERCHER

Délibération n° 2018.05.12.01

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'adhésion des communes d'Ecorcei et de la Chapelle-Viel au SAEP du Percher dont le périmètre est étendu.

CONVENTION AVEC LE SIVOS

Délibération n° 2018.05.12.02

Mr. le Maire propose au conseil municipal de louer moyennant une participation de 50 € les locaux de la mairie et son matériel au Sivos de Moulins la Marche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE de louer au Sivos moyennant une participation de 50 € les locaux de la mairie et son matériel,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le Président du Sivos.

DON DE MR. MEUNIER POUR L'ARBRE DE NOËL

Délibération n° 2018.05.12.03

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'encaissement d'un chèque de 60 € reçu de Mr. Meunier destiné à l'arbre de Noël des enfants.

SUBVENTION CLASSE DE NEIGE 2019

Délibération n° 2018.05.12.04

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de Monsieur le directeur de l'école des Sources de Moulins la Marche sollicitant une subvention de 150 euros par enfant pour un séjour à la neige du 6 au 15 janvier 2019 à Valloire. Quatre enfants de la commune sont concernés par ce séjour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser la somme de 600 euros pour

quatre élèves scolarisés à l'Ecole des Sources et participant au séjour à la neige du 6 au 15 janvier 2019.

RENOUVELLEMENT SITE INTERNET

Délibération n° 2018.05.12.05

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une facture d'un montant de 110 € concernant la gestion du site internet de la commune. Cette facture a été réglée par Monsieur Sucaud. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rembourser à Monsieur Sucaud la somme de 110 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au remboursement de la somme de 110 € à Monsieur Sucaud.

CONTRAT ESPACES VERTS

Délibération n° 2018.05.12.06

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le contrat de tonte passé avec l'entreprise JCM de Brullemail se termine le 31 décembre 2018 et il est nécessaire de procéder à une nouvelle consultation. Trois entreprises ont été consultées, une seule a répondu soit l'entreprise JCM de Brullemail avec une offre à **6 766.50 € ht** soit **8 119.20 € ttc** pour un an soit **20 299.50 € ht** soit **24 359.40 € ttc** pour trois ans.

Après négociation avec l'entreprise, le montant de l'offre est de 6 120.50 € ht soit 7 344.60 ttc pour un an soit 18 361.50 € soit 22 033.80 € ttc pour trois ans soit une augmentation de 3.88 % en trois ans.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise JCM de Brullemail soit 6 120.50 € ht soit 7 344.60 ttc pour un an soit 18 361.50 € soit 22 033.80 € ttc pour trois ans et autorise le Maire à signer tous les documents concernant le nouveau contrat

Une facture annuelle sera envoyée représentant les 1/12 du montant annuel du contrat.

PRIME DE FIN D'ANNEE

Elle se sera de 210 € brut pour l'adjoint administratif.

DIVERS

L'Arbre de Noël est prévu le samedi 15 décembre 2018 à 15h avec la participation de trois conteuses. La date du 19 janvier 2019 est retenue pour les vœux du Maire et la galette.

